VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A
No 82,720.

Don Fred Watts vs Frederick Joseph.
Traslour et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Don Fred Watts vs Frederick Joseph Traslour et als, rendu et lu en Cour ouverte le 24 juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pillé, daté le 17 janvier 1907, comme les lots A et B de l'Ilet, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean-Baptiste (maintenant Robertson) Louisa et Tonti (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet a une distance de 180 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à cu point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre ligne parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson, de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à un piquet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cet ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pillé daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilet vieux numéro 27 (maintenant 654) borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au 2 rues Clouet et Robertson, de là, à pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente-pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet; au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pillé, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilet vieux numéro 35 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Solidelle (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, de là la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Douze lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pillé, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'ilet numéro 54 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet, Louisa, Libéral (maintenant Miro), et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numéros neuf dix, onze, douze, treize et vingt sont décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti cinquante neuf pieds quatre pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Miro, cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet; de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine, étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numéros six, sept, huit, seize, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa; de là au long de la ligne de la rue Louisa, cent cinquante pieds deux pouces et cinq lignes de la ligne de la propriété de la rue Miro et Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet; au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pillé, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilet vieux numéro 35 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Solidelle (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, de là la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Douze lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pillé, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'ilet numéro 54 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet, Louisa, Libéral (maintenant Miro), et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numéros neuf dix, onze, douze, treize et vingt sont décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti cinquante neuf pieds quatre pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Miro, cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet; de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine, étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numéros six, sept, huit, seize, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa; de là au long de la ligne de la rue Louisa, cent cinquante pieds deux pouces et cinq lignes de la ligne de la propriété de la rue Miro et Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet; au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

6° Vingt-lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pillé, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, dans l'ilet 59 (maintenant No 1226) borné par les rues Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave), Force (maintenant Tonti) et Clouet; lesdits lots sont contigus et comprenant la façade en plein dudit ilet à la rue Clouet on elle mesu 3 trois cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes, et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rocheblave; la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pillé, daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'Ilet No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana, Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Magistrat (maintenant Dorgenois) et Féliciana, et courant à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Clouet; au point d'intersection à un point cinquante trois pieds et trois lignes de l'encoignure de la rue Dorgenois, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et deux lignes vers la rue Rocheblave; de là à travers de l'ilet, à la ligne de la propriété de la rue Féliciana, auquel point il est interceptée, 249 pieds de l'encoignure de la rue Rocheblave; de là quarante trois pieds neuf pouces, deux lignes au long de la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point du commencement.

8° Trois lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pillé, daté le 15 janvier 1907, par les numéros treize, quatorze et vingt et un, de l'ilet numéro 62 (maintenant 1310) borné par les rues Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois), Clouet et Louisa. Les lots numéros treize et quatorze sont contigus et forment une étendue mesurant comme suit: commençant à un point sur la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, deux cent dix huit pieds de l'encoignure de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent dix huit pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave cent pieds à la ligne de la propriété de la rue Dorgenois; de la au long d'une ligne vers la rue Rocheblave, cent trente cinq pieds, dix pouces et trois lignes au long de la ligne de la propriété vers la rue Dorgenois; de la deux cent trente cinq pieds, dix pouces et trois lignes au long de la vieille ligne de quarante arpents, laquelle ligne de quarante arpents traverse ledit ilet intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante et un pieds quatre pouces de la rue Dorgenois, et intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces et trois lignes à la ligne de la propriété de la rue Rocheblave; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes au point du commencement. Le numéro vingt et un commençant à un point à la rue Rocheblave, cent quatre vingt pieds de l'encoignure de la rue Louisa; de là vingt quatre pieds au long de la rue Rocheblave vers la rue Clouet; de là deux cent quatre vingt dix sept pieds six pouces et six lignes vers la rue Dorgenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent ci dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent deux cent douze pieds cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Louisa; de là au long de la rue Louisa vers la rue Rocheblave, trente deux pieds quatre pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent soixante dix pieds vers la rue Rocheblave, quatre vingt huit pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent pieds au point d'origine, comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Grinage, notaire.

Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat avec

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 13.

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE
DEUX COTTAGES SIMPLES
sur un grand terrain,
Nos 911 et 917 RUE DES FRANÇAIS
Entre les rues Bourgogne et Rampart.
Succession de O. C. Brandt.
No 73,495—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Encanteur—Bureau 733 rue Union—MARDI, le 6 août 1907 à 11 heures, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté le 3 juillet 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Bourgogne et Rampart, et mesurant 60 pieds à la rue Français, par 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 911 et 917 rue Français et comprennent deux cottages simples. Le No 911 contenant verandah sur le devant, vestibule, salle de réception, 3 chambres, citerne, hangar, etc. Le No 917 contenant un grand magasin occupé comme un magasin de bicyclet 2 chambres, citerne, etc.

La propriété sera vendue en bloc.

Conditions—Comptant ou plus comptant, et le balance en un, deux et trois ans au crédit de un an au taux de 7 pour cent par an à dater de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, avoir droit aux loyers de la date de l'acte de vente et payer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Alfred Grima, Charles F. Claiborne, avocats.

6 juil—6 14 21 28—août 4 8

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,
536 et 538 rue Bertrand.
Succession de Mlle Annie Monaghan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 82,445.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 août 1907, à ——, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 15 juillet 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Une moitié indivis de l'intérêt dans et à la propriété comme suit décrite, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Bolivar, Gravier et Perdido, désigné par le No 10 sur un plan dressé par C. A. Hedden, architecte, daté le 22 mai 1850, déposé pour référence en l'étude de T. O. Starck, notaire, comme plan No 9; le dit lot mesurant trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec le droit de vente par Gerard Zengel, notaire, le 27 juillet 1905, et enregistré en le livre des Transferts 201, folio 521.

Les améliorations comprennent le joli cottage des Nos 536-538 rue Bertrand, contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 et déposer 10 0/0 du prix d'achat en les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 20

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, No 936 rue Mandeville.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 juillet 1907, in re No 83,017, Succession de Mme Dora Labin, et à moi adressé, je vendrais JEUDI, le 22 août 1907, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot on portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Rempart et Burgundy, désigné par le No deux, et mesurant, en mesure américaine, dix neuf pieds six pouces de face à la rue Mandeville, par soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente et tous certificats. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Logier, notaire. L'acquéreur doit déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

W. R. METZLER,
Encanteur.
Bureau 312 rue Carondelet.
Walter L. Gleason, avocat.
21 juil—21 28—août 4 11 18 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Marcelin Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,731—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou prétendent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Louis T. Dufant, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Walter L. Gleason, avocat. 25 juil—25 29—août 3

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.
10 mai—1 an

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur
Petite bouteille..... 25c.
Grande " ..... 50c.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MARTIN WEYDIG, No 82,068—COUR CIVILE DE DISTRICT DIVISION E

Fonds Complet de Marchandises en Magasin de
L'Ancienne Raison Sociale de Martin Weydig & Fils.
Etagères, Vitrines, Comptoirs, Outils, Comptes Courants
Et Lits, Matelas, Toilettes, Dessus en Marbre, Armoires avec Portes Lisses
Lavabo avec Dessus en Marbre et 2 Chaises en Osier.

A L'ENCAN, AU 732 RUE POYDRAS,
JEUDI, LE 8 AOUT 1907.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division E, Dossier No 82,068, dans l'affaire intitulée Martin Weydig, lequel ordre daté du et signé le 7 juin 1907, et émané d'un autre ordre de ladite honorable cour, dans ladite affaire, ledit ordre daté du et signé le 25 juillet 1907, tous deux m'ont été adressés à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan sur les lieux 732 rue Poydras, JEUDI, 8 août 1907, à 11 heures A. M.

1° Les meubles et autres effets mobiliers.

2° (A) Le fonds entier des affaires de l'ancienne maison Martin Weydig & fils en bloc.

(B) Les rayons, vitrines, comptoirs, installations, entre fort, en fer, machine à coudre, encaisseur, appareil pour la lumière et autres meubles de toutes natures et descriptions, comprenant une machine à coudre Rader, en bloc.

(C) Les comptes courants de l'ancienne maison de Martin Weydig & fils en bloc.

Conditions—Pour les meubles, comptant; pour les autres effets, comme ci-dessus et dernière offre qui en sera faite à l'encan de ladite propriété, laquelle aurait vendue et adjugée au plus haut et dernier offrant respectivement, pour ce que cela rapportera, à 12 mois de crédit, les acquéreurs respectifs fournissant bons garantis par un ou des endosseurs approuvés par l'Exécuteur testamentaire de cette succession.

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de propriétés foncières,
318 rue Baronne

28 juil—28—août 4 8

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 Ilets de terre de valeur dans le Troisième District, 2

SUCCESSION DE ORGES HEYMAN MESRITZ.
No 81,594—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.
PAR LIONEL M. RICAU, ENCANTEUR—Bureau No 315 rue Carondelet.

JEUDI, LE 1ER AOUT 1907,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 28 juin 1907, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain ilet de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Manuel Bartholomew, Bolivar et Mazant, acquis par acte pardevant J. Cuvillier, notaire, le 1er novembre 1836, livre des transferts 22, fo. 98.

Deuxièmement—Un certain l'et de terre dans cette ville, borné par les rues Magistrat, Hunters, Vertu et Franklin, étant l'ilet No 201 (maintenant l'ilet 1310), sur un plan de L. Surgi, daté le 16 juillet 1836, et déposée en l'étude de J. Cuvillier, ancien notaire. Le dit ilet consistant de 24 lots acquis le 22 juillet 1836, enregistré en le Bureau des Transferts, livre 19, folio 549.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Reuben Wheeler.
Une Occasion Rarement Offerte.
Cottage Simple Attrayant,
No 521 rue Télémaque, entre les rues D'Hémécourt et Baudin, 5 chambres, galeries sur le devant et sur le côté, grillage en fer et hangar; aussi un beau terrain dans le fond qui est contigu et s'ouvrant à la rue D'Hémécourt. Pour les mesures, voyez le plan à la Bourse.

JEUDI, le 8 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Div. D, et maintenant agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, absent en congé, daté et signé le 2 juillet 1907, in re succ de Reuben Wheeler, Dossier No 82,746, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:—

1° Un ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 727, borné par les rues Cortez, Baudin, Télémaque et D'Hémécourt, désigné par le No 7 et mesurant 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Télémaque sur 107 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et mesurant comme suit: commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure des rues Télémaque et D'Hémécourt, ayant une façade à la rue D'Hémécourt de 27 pieds 1 pouce et 1 ligne par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Cortez, le divisant du lot No 16 de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, delà sur une ligne du fond, et courant vers la rue Télémaque, le divisant des lots 7 et 8, de 12 pieds 3 pouces et 5 lignes, de là s'élargissant sur une profondeur ou largeur de 7 pieds 1 pouce et 1 ligne, sur une ligne courant vers la rue Télémaque, de là sur une ligne droite, courant vers la rue d'Hémécourt de 147 pieds 7 pouces et 1 ligne à l'endroit du commencement; et est composé du tout du lot No 15, mesurant 20 pieds de face à la rue d'Hémécourt par une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes et 7 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue d'Hémécourt par une profondeur de 122 pieds 11 pouces 6 lignes du lot No 14, contigu audit lot No 15, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, portant 8 0/0 d'intérêt et garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendu, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 au plus de son enchère. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire, et un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.
F. Rivers Richardson et Rufus E. Foster, avocats.
7 juil—7 14 21 28—août 4 8

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT COTTAGE SIMPLE,
No 3058 rue Dumaine.
—AUSSI—
Un cheval et un jeux de harnais

Succession de Amelia Wilhelm, épouse de Joseph Darrieux.
No 82,801—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 7 août 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre date le 2 juillet 1907, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet 514 borné par les rues Dumaine, Salcedo, Ste Anne et Lopez, désigné comme lot No six d'après un plan dressé par Jos. F. Braun, voyer, le 12 janvier 1885, déposé au bureau de W. I. Hodgson, encanteur en cette ville, le croquis duquel plan est annexé à un acte pardevant Sam'l D. Flower, notaire, le 1er juin 1885, étant un acte par J. Ward Gurley, maître de la Cour de Chancellerie, et Laurent Bonée, d'après ledit plan ledit lot mesure 29 pieds 1 ligne de face à la rue Dumaine par 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un cottage à un étage couvert en ardoises, retiré de la rue, et contenant 3 chambres, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 3058 rue Dumaine. Loué $14.00 par mois.

AUSSI

Au dit endroit et à la même heure, 1 cheval et jeux de harnais.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1907 au dessus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jno J. Darrieux, avocat.
7 juil—7 14 21 28—août 4 7

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,
No 2923 N. Rempart,
Entre les rues Montégut et Press, près de la N. O. N. E. Railroad "Round House", Chars Urbains, etc.
Et un lot de meubles de maison.
Succession de Charlotte Johnson.
No 80,094—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 1er août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 16 octobre 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No ——, borné par les rues N. Rempart, St Claude, Press et Montégut, désigné comme lot C sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pillé, voyer, de la date du 30 juin 1893, d'après lequel plan d'arpentage ledit lot commence à une distance de 65 pieds 2 pouces de l'encoignure des rues N. Rempart et Montégut et mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue N. Rempart par une profondeur de 106 pieds 4 pouces entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé d'une partie du lot original No 49-51. Enregistré dans le livre des transferts 149, folio 584.

AUSSI

Un lot de meubles de maison, contenus dans les lieux ci-dessus.

Conditions—Pour les meubles, comptant.

La propriété foncière, comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE
DE FRANÇOIS BERTRAND.
No 80,696, Cour Civile de District
Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 16 avril 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots 7 et 8 dans l'Ilet No 16, borné par les rues St Avid, maintenant Claiborne, Emily, Prosper et Convent; lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Emily, entre les rues Prosper et Nord Claiborne, acquis le 23 février 1838, enregistré dans le Livre des Transferts 22, folio 427.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant. Acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Successions de Maurice Abat et John Davis, consolidée.—Nos 82,311 et 82,314—Cour Civile de District, Div. A. Succession de Maurice Abat vs la Succession de John Davis, 82,311 et 82,314, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés